

 **inFO** *militante*

N° 3409 du 3 juillet au 17 septembre 2024

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

FO

Libre

Indépendante

Revendicative

© F. BLANC



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

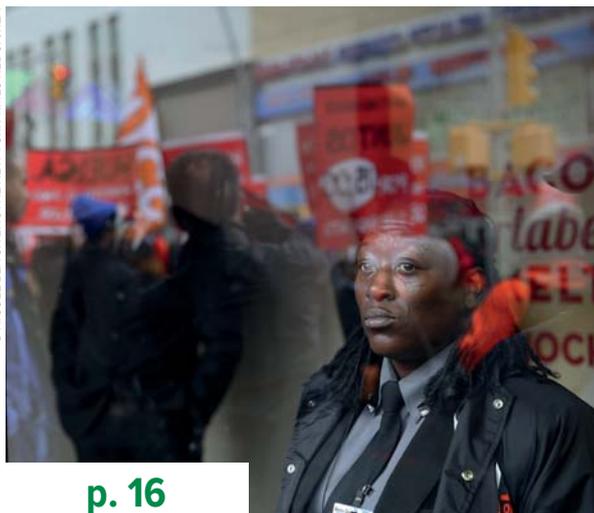
Revendicatifs, plus que jamais!

- Assurance chômage : la réforme dénoncée par FO enfin suspendue.
- Grèves : les élections n'éclipsent en rien les revendications!
- Finances publiques : Bruxelles rappelle les règles européennes et esquisse les sanctions.
- Liste des métiers en tension : FO toujours opposée à ce principe dangereux.
- Éducation nationale : la crise de recrutement s'aggrave.
- Au cœur de notre modèle social, la réduction des inégalités.
- Hausse des salaires : le « coût du travail » en totem patronal.

DROIT (page 9)

- Objectifs non atteints et paiement de la rémunération variable.

© NICOLE BENGUENOTHE NEW YORK TIMES-REDUX/REA



p. 16

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Cahier revendicatif FO. Notre indépendance, ce sont nos revendications!

INTERNATIONAL (page 16)

- Agents de sécurité : un mal-être au travail partagé dans le monde.
- Vers une réglementation de l'exposition au risque biologique.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- FO apporte la « flamme syndicale » dans onze Ehpad de l'Aude.
- JO : quand les syndicats de l'AP-HP informent aussi les touristes de la situation hospitalière...
- Santé privée : enfin l'extension à tous de la mesure salariale du Ségur!
- La Champagne lance un plan d'action en faveur des saisonniers.
- Hôtel Fauchon : FO obtient la régularisation de sept salariés sans papiers.
- Droit de grève : bras de fer victorieux à Lyon.
- Rachat de Cora par Carrefour : les syndicats vigilants.
- Poulain : FO en lutte contre la fermeture de la chocolaterie historique.
- Saupiquet : l'usine de Quimper menacée de fermeture.

CULTURE (page 22)

- Documentaire : confidences de fin de carrière.
- Mémoire : Jean-Claude Bisiaux, militant investi et fidèle.

PORTRAIT (page 23)

- Valentin Rodriguez, nouveau secrétaire général de FO-Métaux : « Soyons audacieux pour réussir ».

© F. BLANC



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juillet 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



NI ALLÉGEANCE, NI COMPLAISANCE!

Le premier tour des élections législatives est une nouvelle déroute pour le camp présidentiel, avec une nette hausse de la participation. Les citoyens ont exercé un droit démocratique fondamental : le droit de vote.

La confédération a fait paraître son cahier revendicatif, rappelant son attachement à l'indépendance et ses exigences prioritaires dans une période de confusion inédite. FO, comme c'est le cas à chaque élection, ne donnera aucune consigne de vote pour le second tour. Mais bien évidemment, cela ne signifie nullement que nous serions en retrait. Quelle que soit l'issue de ces élections, nous réaffirmerons nos revendications, sans allégeance ni complaisance à l'égard de tel ou tel.

Nous les réaffirmerons d'autant plus que malgré le flou, les approximations, les non-dits dans les discours et les programmes qui nous ont été servis, les questions sociales tiendront une place essentielle dans les semaines à venir.

Derrière les slogans, les promesses n'engagent que ceux qui y croient, un an à peine après le passage en force sur la réforme des retraites, dont FO revendique l'abrogation.

Sur l'Assurance chômage, l'annonce de la suspension du projet de réforme, qui visait notamment à durcir les conditions d'accès à l'indemnisation et à en réduire la durée, est une première victoire. Mais l'incertitude reste entière puisque les règles d'indemnisation courent seulement jusqu'au 31 juillet. FO rappelle qu'une solution existe, et exige que soit agréé l'accord d'Assurance chômage qui avait

été négocié et signé par les interlocuteurs sociaux le 27 novembre 2023. FO estime que cet accord permet de sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et d'atténuer les effets dramatiques des réformes successives engagées ces dernières années.

Sur la protection sociale, qui peut dire qui sera en mesure de redonner sa force à la cotisation et de soutenir notre modèle social? Qui osera mettre un coup d'arrêt à un système d'allègements qui conduisent à de véritables trappes à bas salaire?

La tentation des uns et des autres de poursuivre les politiques d'exonérations est forte. En témoignent les projets de redonner du pouvoir d'achat en exonérant les augmentations de salaire de cotisations sociales ou encore en transférant les cotisations sociales vers la TVA. Sans jamais expliquer ou reconnaître que chaque euro d'exonération supplémentaire, c'est quasiment

la certitude d'un euro en moins pour la Sécurité sociale puisque la compensation par l'État devient de plus en plus aléatoire.

La tentation de l'étatisation est toujours là, contre le paritarisme et les interlocuteurs sociaux. C'est pourquoi FO rappelle son exigence de redonner toute sa place à la négociation collective, sans cadrage imposé par l'exécutif, permettant la prise en compte des revendications.

Ni allégeance ni complaisance! Nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes pour défendre nos droits et notre modèle social. FO, profondément attachée aux valeurs républicaines, défendra les droits de tout un chacun et luttera contre toutes les formes de discrimination.

**Quelle que soit
l'issue
de ces élections,
nous réaffirmerons
nos revendications!**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Revendicatifs,

Si depuis la dissolution de l'Assemblée le 9 juin et l'entrée dans une période d'élections législatives l'activité parlementaire est à l'arrêt, et quasiment aussi celle des secteurs ministériels, les travailleurs n'ont pas pour autant remis leurs revendications. Entre autres preuves, les conflits qui ont lieu ces dernières semaines. Sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, l'attractivité des carrières publiques, ou encore en réaffirmant son refus d'une énième réforme de l'Assurance chômage dégradant les droits des plus fragiles, FO est aux côtés des travailleurs et défend leurs intérêts. Comme elle l'a toujours fait. Alors que la Commission européenne vient d'ouvrir une procédure pour déficits excessifs contre la France notamment, FO, qui dénonce la logique d'austérité qui prédomine, et ce particulièrement depuis la sortie de la crise Covid, exige des mesures de justice sociale.

Assurance chômage : la réforme dénoncée par FO enfin suspendue

Il aura fallu que tombent les résultats du premier tour des élections législatives, le 30 juin, pour que le Premier ministre, Gabriel Attal, suspende enfin son projet de réforme de l'Assurance chômage. Cette dernière, combattue par l'ensemble des organisations syndicales, avait été qualifiée d'« économique, injuste et inacceptable », par le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot.

Avec cette réforme, l'exécutif entendait à la fois durcir les conditions d'accès à l'indemnisation et en réduire la durée à compter du 1^{er} décembre 2024. L'objectif était de réaliser au moins 3,6 milliards d'euros d'économie par an, notamment sur le dos des seniors et des plus précaires.

Pour l'agrément de l'accord de novembre

Un décret a bien été publié le 1^{er} juillet au *Journal officiel*, mais il vise

uniquement à prolonger les règles actuelles jusqu'au 31 juillet 2024, la précédente convention Unédic ayant expiré au 30 juin dernier. « Il reviendra au prochain gouvernement de fixer les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, au-delà du 31 juillet », explique la confédération FO dans un communiqué.

FO se félicite de ce coup d'arrêt porté à un projet de réforme qu'elle n'a eu de cesse de dénoncer. Après cette « première victoire », elle exige désormais que soit agréé l'accord d'Assurance chômage qui avait été négocié et signé par les interlocuteurs sociaux le 27 novembre 2023. Celui-ci permet, *a contrario* du projet gouvernemental, de « sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et d'atténuer les effets dramatiques des réformes successives engagées ces dernières années ».

Clarisse Josselin

Finances publiques : Bruxelles et esquisse les sanctions

La Commission européenne n'a pas mis ses injonctions sur pause. Le 19 juin, dans un rapport d'évaluation de douze pays de l'Union européenne, elle estime justifié d'ouvrir, dès juillet, une procédure pour déficits excessifs contre sept d'entre eux, dont la France. La Commission lui présentera ses recommandations en novembre et elle aura alors six mois pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire, des

sanctions (une amende annuelle à hauteur de 0,1% du PIB) pourraient être prises dès juin 2025.

« FO condamne les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social »

Selon les règles européennes du Pacte de stabilité et de croissance, chaque État

plus que jamais!



Grèves : les élections n'éclipsent en rien les revendications!

Manque d'effectifs, dégradation des conditions de travail, salaires... En ce début d'été, la mobilisation des salariés pour leurs droits est intacte. Et la période électorale n'y change rien. Ainsi, après une grève le 20 juin dans les directions interdépartementales des routes (DIR) et un rendez-vous avec le DRH du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, FO-SNP2 a décidé de maintenir son préavis de grève jusqu'au 14 septembre. Alors que la période complique encore les discussions avec le gouvernement, « nos revendications n'ont pas été entendues.

Mais on ne se laissera pas faire. Après les législatives, nous n'excluons pas d'autres mobilisations », prévient Alexandre Bergougnou, secrétaire du collège des personnels d'exploitation au FO-SNP2. Le syndicat, deuxième à la DIR, dénonce un sous-effectif chronique et veut obtenir des embauches. Le nombre d'agents chargés d'entretenir les routes nationales est de 6000, il manque donc 2000 postes a calculé le syndicat. Celui-ci est demandeur aussi de mesures fortes de réduction des risques, alors que le taux d'accidents s'envole dangereusement. « Nous en sommes à quarante-trois accidents du

travail depuis le début de l'année, dont trois agents blessés gravement sur les routes. Ce n'est plus possible! », fulmine le militant.

Horaires, primes, recrutements...

Le manque de personnels revient dans d'autres conflits, comme à la Polyclinique de Poitiers. Après quatre jours de grève en juin, l'intersyndicale, dont fait partie FO, a obtenu gain de cause. Dans un accord, la direction s'est engagée à embaucher sept infirmières d'ici septembre. « On sera vigilants sur ces recrutements », explique Chiza Matondo, déléguée FO de l'établissement, d'autant plus que règne un « ras-le-bol général ». « Depuis qu'on nous a imposé une nouvelle organisation du travail avec des journées de douze heures, il y a eu beaucoup de démissions », détaille-t-elle. Dans un autre registre, à La Poste, FO-Com a déposé un préavis de grève national du 24 juin au 7 juillet. La fédération bataille pour obtenir une prime exceptionnelle de 300 euros pour les postiers, afin de compenser la surcharge de travail relative à la distribution des plis électoraux pour les législatives. Mais « La Poste refuse toujours de l'accorder », regrettait, le 26 juin, Jean-Philippe Lacout, coordinateur de la branche courrier à FO-Com. Et d'évoquer de « possibles débrayages locaux » pendant cette période électorale. **Ariane Dupré**

les rappelle les règles européennes

doit avoir une dette inférieure à 60% de son PIB et un déficit public inférieur à 3% de PIB. La France, comme d'autres, est au-delà avec un déficit public de 5,5% du PIB en 2023 et prévu à 5,1% en 2024. Or le Pacte, créé en 1997 et suspendu en 2020 à l'entrée dans la crise Covid, est réactivé dans une nouvelle version, aussi contraignante, entrée en vigueur le 30 avril dernier et dont l'application effective est prévue

au 1^{er} janvier 2025. Pour la Commission, « les efforts [de la France, NDLR] doivent être soutenus » en matière de dépenses publiques. Et elle salue la mesure de revue des dépenses mise en place par l'exécutif et les réformes engagées. Ainsi se réjouit-elle : « La nouvelle réforme du système public de retraite devrait avoir un impact positif sur la viabilité de la dette publique. » En 2023, les travailleurs ont massivement combattu cette

réforme qui dégrade leurs droits. Réforme décidée au nom des économies et adoptée à coups de 49.3. Dans la récente réédition de son cahier revendicatif, « FO dénonce le retour des politiques d'austérité affichées sans complexe (...) », elle « condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social ».

Valérie Forgeront

Revendicatifs,

Hausse des salaires : le « coût du travail » en totem patronal

Réalisée par l'institut Rexecode (proche des entreprises), répondant à la demande du Haut conseil pour le financement de la protection sociale, l'étude publiée en juin sur « Les freins à la progression salariale » est une enquête de terrain auprès d'entreprises et des syndicats patronaux. Rappelons que la France comptait 17,3 % de smicards au 1^{er} janvier 2023. Et que les allègements de cotisations sociales patronales (notamment la mesure générale d'exonération jusqu'à 1,6 Smic) sont pointés pour leur effet de « *trappe à bas salaires* ». Les réponses des entreprises, dont 53 % disent rencontrer des « *freins* » à une hausse des salaires, notamment ceux

autour du Smic, sont d'une grande froideur. « *La revalorisation salariale nécessite une hausse de valeur ajoutée de l'entreprise disproportionnée par rapport au bénéfice qu'en retire le salarié, à partage de la valeur ajoutée inchangé* », rapporte l'étude.

Quand les entreprises veulent le beurre et l'argent du beurre

Si 92 % des entreprises notent l'insatisfaction des salariés face à la hausse du coût de la vie et l'absence de rattrapage salarial, parmi celles disant se heurter à des freins à une hausse des salaires, « *la hausse du coût du travail du fait de la diminution des*

allègements généraux de cotisation [en cas d'augmentation salariale importante, NDLR] est donnée avec l'intensité la plus forte par 43 % d'entre elles ». Autres motifs forts couplés à ce dernier : les contraintes financières et économiques (marges, trésorerie) et « *la difficulté (...) à répercuter le coût salarial supplémentaire dans les prix* ». Bilan, « *un peu plus d'un tiers* » des entreprises envisagent seulement une prime de partage de la valeur, moins d'un tiers pour celles qui font de la diminution des allègements « *une cause importante de ces freins* ». La revendication d'une vraie hausse des salaires a encore de beaux jours devant elle !

Valérie Forgeront

Au cœur de notre modèle social, la réduction des inégalités



©FANNY TONDRE/REA

« Grâce au système de redistribution assurée par les politiques sociales et fiscales, le modèle social français permet de réduire sensiblement les inégalités et la pauvreté », rappelait le congrès FO de Rouen en 2022. Une étude de la Drees vient encore le prouver. Ainsi détaille-t-elle : « Une

famille monoparentale, sans revenu d'activité et avec deux enfants, a un revenu disponible supérieur de 795 euros par mois à celui d'un célibataire sans enfant et sans revenu d'activité, tandis que pour un couple sans ressources, la présence de deux enfants majore leur revenu disponible de 512 euros. » Cinq cents milliards d'euros ont été redistribués en 2019 selon l'Insee. Pour le Centre d'observation de la société (bureau d'études Compas), « *seuls les minima sociaux, les allocations familiales et logement évitent à*

une partie de ces familles [monoparentales, NDLR] *de vivre dans l'extrême dénuement* ». Le taux de pauvreté des familles monoparentales avoisine les 20% contre 7% pour les couples avec enfants.

Préserver les capacités du système redistributif

Plus largement, en septembre, l'Insee notait que « *les prestations en nature, principalement les dépenses de santé et d'éducation, contribuent pour plus de la moitié à la réduction des inégalités (53%) et les prestations sociales à hauteur de 40%* ». La préservation du modèle social nécessite de « *redonner à l'impôt son caractère progressif et redistributif* », martèle FO, pour qui « *la poursuite des politiques*

budgétaires d'austérité serait un non-sens », impactant toujours la capacité à protéger les plus modestes. La baisse des APL décidée en juillet 2017 puis la révision du mode de calcul l'ont montré, tout comme le gel des allocations en 2019. Et que dire de la réforme du RSA, du projet de fusion de minima sociaux ou encore de réforme du système des prestations sociales, sans parler de la suggestion récente de la Cour des comptes de revisiter le principe du quotient familial! Parallèlement, les exonérations de cotisations sociales se déploient toujours et des réformes ont amoindri l'imposition des bénéficiaires des entreprises et celle des grandes fortunes... Tout cela mettant à mal les recettes fiscales et sociales disponibles.

Valérie Forgeront

plus que jamais!

Éducation nationale : la crise de recrutement s'aggrave

L'été vient à peine de commencer et la rentrée 2024 s'annonce d'ores et déjà compliquée dans les académies de Versailles, de Créteil et de Guyane. Plus de 1500 postes de professeurs des écoles n'ont pas été pourvus à la suite du concours. Après plusieurs années de sous-effectif et de recours massif à des enseignants contractuels, la crise de recrutement dans l'Éducation nationale s'aggrave encore.



© F. BLANC

Une situation qui renvoie à celle des salaires

« Ce sont de grosses académies où il y a beaucoup de places aux concours et qui par ailleurs ne sont pas attractives, explique

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO. Il y a un gros problème de mutations : si on réussit le concours dans ces académies, on ne peut plus en partir. » Plus largement, cette crise traduit le manque d'attractivité

de l'Éducation nationale. Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, y voit la « conséquence du refus du ministère de prendre à bras-le-corps la question de la revalorisation des salaires », et de la masterisation de la profession.

Dans les académies concernées, FO appelle à la mise en place d'un concours extraordinaire de recrutement à bac + 3. Dans les autres, également en tension du fait de sous-effectifs chroniques, le syndicat se mobilise pour obtenir le recrutement de tous les lauréats du concours sur liste complémentaire plutôt que de boucher les trous avec des contractuels à la rentrée.

Fanny Darcillon

Liste des métiers en tension : FO toujours opposée à ce principe dangereux

Conséquence de la loi immigration du 26 janvier 2024, dont FO demande toujours le retrait, le gouvernement a lancé en mai des concertations avec les interlocuteurs sociaux pour actualiser la liste des métiers en tension. Dans le cadre de cette loi, cette liste, qui sera ensuite renouvelée chaque année, rend possible la régularisation de travailleurs immigrés à titre « exceptionnel », sous conditions. Les critères sont drastiques : avoir travaillé au moins un an au cours des deux dernières

années dans un métier en tension, justifier de trois ans en France pour obtenir un permis de travail d'un an... Lors d'une réunion ministérielle le 31 mai, FO a réitéré son opposition à l'existence même de cette liste créée en 2021.

Ne pas créer des « travailleurs de seconde zone »

La confédération a ainsi rappelé que le problème de pénurie de main-d'œuvre,

dans des emplois pénibles, ne relève pas de l'angle exclusif de l'immigration au sens de la main-d'œuvre étrangère. Il faut améliorer les salaires et les conditions de travail dans ces métiers, et non « en faire des catégories réservées à des travailleurs de seconde zone », insiste FO, qui plaide pour des régularisations plus larges de travailleurs. L'arrêté actualisant la liste des métiers en tension devrait être publié, *a priori*, le 15 juillet.

Ariane Dupré



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général



Objectifs non atteints et paiement de la rémunération variable

L'échec du salarié à atteindre les objectifs fixés par l'employeur par la faute de ce dernier, oblige celui-ci à payer le montant maximum prévu pour la part variable.

Un salarié est engagé comme consultant. Une partie de sa rémunération est variable et dépend d'une part d'objectifs fixés par l'employeur et, d'autre part, de la performance collective de l'entreprise.

La cour d'appel limite le montant de la condamnation de l'employeur au paiement de complément de primes variables, au motif que la notification tardive des objectifs au salarié n'avait affecté que la part variable de la rémunération pour les seules performances individuelles du salarié. Cette notification tardive n'affectait pas la part variable liée à la performance de l'entreprise. De sorte que la part variable liée à la performance collective ne devait pas être versée au salarié.

Elle tient le même raisonnement lorsque le salarié invoque le caractère inatteignable des objectifs individuels fixés. Elle estime que cette circonstance ne permet pas de condamner l'employeur au paiement de la part variable liée à la performance collective.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 12 juin 2024 (n°22-17063), casse l'arrêt d'appel. Elle affirme : « Lorsque les

CE QUE DIT LA LOI

L'article 1134 du Code civil, dans sa version antérieure au 1^{er} octobre 2016, dispose :

« Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi. »

objectifs sont définis unilatéralement par l'employeur dans le cadre de son pouvoir de direction, ceux-ci doivent être réalisables et portés à la connaissance du salarié en début d'exercice. À défaut, le montant maximum prévu pour la part variable doit être payé intégralement, comme s'il avait réalisé ses objectifs. »

Elle énonce ensuite que la cour d'appel, qui « avait constaté, d'une part, que la partie variable de la rémunération contractuelle du salarié dépendait de la réalisation d'objectifs fixés unilatéralement par l'employeur; d'autre part, que la fixation des objectifs pour les années 2013 et 2014 était intervenue tardivement et que les objectifs individuels assignés au salarié pour l'année 2015 n'étaient pas atteignables, la

cour d'appel aurait dû en déduire que la rémunération variable devait être versée intégralement à l'intéressé pour ces trois années, sans distinction entre la part assise sur les performances individuelles et la part assise sur les performances collectives ».

Cet arrêt vient donc sanctionner l'employeur qui fixe des objectifs inatteignables. En l'espèce, l'employeur avait, durant deux années consécutives, fixé les objectifs de l'année en cours à la fin de celle-ci, ce qui, de toute évidence, constituait une faute de sa part car il est impossible alors pour le salarié d'atteindre ses objectifs en si peu de temps. Par ailleurs, le salarié ne peut être tenu responsable de l'échec des performances collectives.

Secteur juridique

Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**



NOTRE INDÉPENDANCE, CE SONT NOS REVENDEICATIONS !

La dissolution de l'Assemblée nationale, annoncée par le président de la République au soir d'une déroute aux élections européennes signe surtout un aveu d'échec. Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes.

Colère face à une inflation toujours élevée, au recul du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face au recul des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre. Notre revendication « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent partout dans le monde.

Cette décision de dissoudre est aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre quand l'immense majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail. C'est encore l'échec d'une pratique du pouvoir vertical, qui méprise le Parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale.

Cette situation, aussi inédite et explosive soit-elle, ne doit pas nous conduire à dissoudre nos valeurs.

La position de la Confédération est claire : indépendants nous sommes, indépendants nous resterons ! C'est pourquoi la Confédération Force Ouvrière, comme elle l'a toujours fait, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives.

À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Nous continuerons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

*Indépendants, nous sommes,
indépendants, nous resterons !*

I- AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMA SOCIAUX CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

Pour FO, seule l'augmentation des salaires est la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Le gouvernement doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour favoriser des augmentations de salaires, à commencer par une revalorisation significative du SMIC. FO revendique le retour de l'échelle mobile des salaires de manière à augmenter les salaires en fonction de l'inflation.

Afin d'éviter le tassement des grilles conventionnelles, le gouvernement doit exiger des branches professionnelles qu'elles engagent une négociation sur l'ensemble des salaires et conditionner les allègements de cotisations à la mise en conformité des minima de

branches au SMIC.

FO revendique la mise sous condition des aides publiques aux entreprises : à la négociation des salaires, au maintien des emplois, à la relocalisation de la production et de la recherche et développement sur le territoire.

Concernant le secteur public, FO demande le dégel du point d'indice à minima à la hauteur de l'inflation.

FO revendique l'augmentation des pensions de retraites et des minima sociaux. La pension minimum doit être équivalente au SMIC pour toutes et tous, et sa revalorisation indexée sur le SMIC.

II- REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NEGOCIATION COLLECTIVE

FO réaffirme son attachement à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel mais également à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité et permettant de lutter contre le dumping social.

La négociation interprofessionnelle doit s'appuyer sur une méthode de travail loyale et partagée, permettant la prise en compte des revendications. Un cadrage fixé unilatéralement par l'exécutif ne peut pas s'inscrire

dans le cadre d'une négociation entre interlocuteurs sociaux comme le prévoit l'article L1 du code du travail.

FO revendique l'abrogation des dispositions des ordonnances travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et des moyens effectifs de représentation des salariés dont les CHSCT, la suppression du plafond de trois mandats consécutifs pour les élus du personnel, une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de 11 salariés et la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.

III- CONTRE L'AUSTERITE, POUR LA JUSTICE SOCIALE !

FO dénonce le retour des politiques d'austérité affichées sans complexe au détriment de l'école, de la santé, et de l'ensemble des services publics, partout sur le territoire. FO condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social.

FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi doit passer par des politiques économiques qui encouragent

la réindustrialisation du pays, permettent une transition écologique socialement juste, garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

IV- POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement...

Le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur dans le secteur privé.

La retraite étant le reflet de la carrière, la priorité est pour FO d'assurer des carrières complètes pour chacun.

Lutter contre les inégalités au travail, améliorer les conditions de travail, augmenter le taux d'emploi, notamment des jeunes et des seniors, permettrait d'améliorer le niveau des pensions tout en augmentant les recettes du régime.

FO demande l'ouverture d'une négociation nationale

interprofessionnelle pour déterminer des mécanismes permettant de lutter contre le recours abusif aux contrats de travail à temps partiel. FO revendique l'obligation pour les employeurs de payer sur les contrats à temps partiel les cotisations en équivalent temps plein (notamment retraites).

Plus spécifiquement sur les seniors, FO demande de favoriser les embauches et sanctionner les licenciements, systématiser des entretiens de préparation de fin de carrière, encourager la formation continue, développer les dispositifs de retraite progressive qui permettent la transmission de l'expérience professionnelle, renforcer la négociation collective, en commençant par la branche.

Pour FO, la lutte contre l'usure professionnelle est un enjeu tout au long de la carrière. FO soutient des dispositifs tels que l'entretien professionnel, la validation des acquis de l'expérience, la certification CléA, la formation tout au long de la vie, la possibilité de départ anticipé et un véritable droit à la reconversion.

V- ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

Force Ouvrière exige l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation. Cette réforme n'était pas nécessaire pour assurer la pérennité du financement des régimes de retraite.

D'autres solutions existent : prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout

au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

FO demande le maintien de l'ensemble des régimes spéciaux de retraite. La spécificité de ces régimes est justifiée historiquement et socialement et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.

VI- RETRAIT DE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

FO exige le retrait du projet de décret sur l'assurance chômage qui prévoit un nouveau durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les réformes précédentes ont déjà fortement impacté le montant et la durée d'indemnisation.

FO condamne des mesures qui vont frapper durement les demandeurs d'emplois les plus précaires et vulnérables, afin de dégager des économies budgétaires sur le dos des demandeurs d'emplois.

FO revendique le retour à la convention du 14 avril 2017 qui sécurisait les parcours professionnels.

Sur la gouvernance, la gestion paritaire de l'Unedic a fait ses preuves, résistant aux différents chocs économiques et protégeant les plus faibles au plus fort des crises. FO revendique le retour à un paritarisme libre de toute tutelle ou encore lettre de cadrage gouvernementale qui ne laisse aucune marge de négociation.

libres et indépendants, pour la justice sociale !

FO

VII- POUR LE RETABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SECURITE SOCIALE

FO rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé.

FO défend un modèle social fondé sur l'égalité et la solidarité intergénérationnelle qui permet d'assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins !

FO s'oppose à l'étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance

publique a minima. La Sécurité sociale est à la croisée des chemins avec plus de 73 milliards d'exonérations de cotisations patronales et un financement qui repose maintenant à moitié sur la cotisation et l'autre moitié sur l'impôt et les taxes dédiées comme la CSG. Pour FO, il faut redonner sa force à la cotisation afin de soutenir notre protection sociale collective.

FO revendique la nécessité d'une grande loi sur l'autonomie qui soit à la hauteur des enjeux démographiques, qui garantisse des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie, quels que soient leur lieu de résidence sur le territoire et leurs ressources financières, qui mette l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et renforce les contrôles concernant la qualité des prestations en Ehpad.

VIII- POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Pour FO, la défense du service public concerne tous les citoyens et leur droit à l'égalité de traitement, partout sur le territoire, quel que soit leur niveau social. Il n'y a pas de République sans service public !

FO demande de meilleurs moyens pour un meilleur service aux usagers, pour ce qui est essentiel à la vie d'un pays et de ses habitants : l'école, la culture, la santé, la protection sociale, l'aménagement du territoire, l'écologie, la sécurité, la justice, ...

Le service public nécessite des moyens renforcés pour réduire les inégalités et mieux redistribuer les richesses.

C'est pourquoi FO revendique :

- l'arrêt des fermetures de services et un renforcement des services publics de proximité, auquel ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons France Services ;

- une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public et pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus défavorisés ;

- le recrutement de fonctionnaires titulaires afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire et pour accompagner les publics les plus fragiles ;

- une réflexion approfondie et un réel débat sur les besoins en termes de missions publiques et quels services publics pour les mettre en œuvre. Cette réflexion pourrait se tenir dans le cadre du Conseil National des services publics, dont FO demande qu'il soit réactivé.

IX- CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS

FO condamne toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre.

FO rappelle son opposition à la loi immigration qui remet en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

FO continuera de s'opposer à toute mesure discriminatoire et stigmatisante qui porterait atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité.

Profondément attachée aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposée au principe de

préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contrairement à la solidarité qui fonde notre action syndicale.

Pour FO, toute disposition instaurant une forme d'inégalité ou de discrimination dans l'accès à la protection sociale ou aux prestations sociales est totalement inacceptable !

FO agira sans cesse pour la défense des libertés fondamentales et s'opposera à toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, y compris celles envers les organisations syndicales.

libres et indépendants, pour la justice sociale !

Locataire
Bailleur



Besoin d'une
garantie locative
sécurisée ?

VISALE, LA GARANTIE DE LOYER
SIMPLE, RAPIDE ET 100 % GRATUITE
UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT !



Ayez le réflexe
Action Logement !



AFF-VISALE-GENERIQUE - Janvier 2023 - Action Logement Services SAS au capital de 20 000 000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz, 75015 Paris 87424747 - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société financièrement agréée par l'ANF - Aide sociale au logement - Plus d'informations sur actionlogement.fr
Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement Services

Agents de sécurité : un mal-être au travail partagé dans le monde

Uni Global Union a interrogé des agents de sécurité dans trente-cinq pays. Le résultat est édifiant quant aux mauvais traitements dont ils sont victimes au quotidien.

NICOLE BENVENUTO/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

Pauvres, mal payés, invisibles, dévalorisés, ainsi se sentent les agents de sécurité. C'est en tout cas le résultat d'une enquête accablante réalisée auprès de 11000 professionnels dans trente-cinq pays par Uni Global Union (la fédération internationale des travailleurs des services).

L'enquête ne fait pas de distinction selon le pays et le niveau de développement du droit du travail qui y prévaut. Elle révèle au contraire des témoignages convergents, en Europe, en Afrique, en Amérique ou en Asie, notamment sur l'impact qu'exercent les mauvaises conditions de travail et de rémunération sur la santé, l'équilibre psychique et la vie familiale. Comment ne pas être stressé quand on ne sait pas combien l'on sera payé à la fin du mois ?

Salaires insuffisants et irréguliers

Ainsi, 57% des travailleurs interrogés se déclarent insatisfaits du montant de leur rémunération. Notamment au regard de l'inflation, mais aussi au regard des dangers auxquels ils sont exposés au quotidien. L'enquête souligne l'augmentation drastique des modèles de contrats zéro heure. Par exemple, en dix ans, leur nombre a été multiplié par cinq au Royaume-Uni. Sans surprise, 87% des travailleurs soumis à de tels contrats de travail sont insatisfaits de leur rémunération. Par ailleurs, les agents de sécurité se disent aussi victimes de

sous-paiement et constatent régulièrement sur leur fiche de paye un salaire moindre que celui pour lequel ils ont été engagés, en raison notamment des heures supplémentaires non rémunérées.

Côté conditions de travail, un agent sur cinq se sent en insécurité dans l'exercice de sa fonction et 35% estiment qu'il y a des lacunes dans leur protection. Ils sont 45% à considérer qu'ils n'ont pas reçu la formation nécessaire pour assumer leurs responsabilités, ce qui exacerbe leur insatisfaction (93% des travailleurs se sentant en insécurité sont également insatisfaits de leur rémunération).

Des travailleurs harcelés et pas assez respectés

Enfin 46% des professionnels interrogés se sont estimés victimes de harcèlement

ou de discrimination dans leur poste, que ce soit de la part du public, du client ou de l'employeur. Et les deux tiers se disent jamais ou rarement respectés par leurs employeurs ou clients.

À noter que les agents qui travaillent dans un pays où ils ont migré expriment davantage le sentiment d'insécurité (55%) et déclarent subir davantage de discriminations (60,5%).

Aux discriminations il faut d'ailleurs ajouter celles que subissent les travailleurs syndiqués : près de 80% des militants interrogés au Salvador, 52% en Côte d'Ivoire, mais aussi 10% en Espagne ou 7,4% en Allemagne ont rapporté avoir subi des discriminations en raison de leur engagement syndical : propos dégradants de la part de leur hiérarchie, insultes, mutations autoritaires, menaces...

Sandra Déraillot

Vers une réglementation de l'exposition au risque biologique

Lors de la 112^e session de l'Organisation internationale du travail, les conclusions de la commission normative sur les dangers biologiques ont été adoptées. Il s'agit d'un premier pas vers l'élaboration d'une réglementation régissant la protection des travailleurs exposés aux virus, prions, bactéries, parasites, champignons et autres fluides corporels. Les travaux autour de ce texte doivent se poursuivre en 2025. Quelque 550 000 décès à la suite d'une exposition à des agents biologiques infectieux ou non ont été comptabilisés par le Bureau international du travail en 2021. Soit près de 10% des décès au travail cette année-là. **S. D.**

FO apporte la « flamme syndicale » dans onze Ehpad de l'Aude

Du 19 mars au 28 juin, le groupement départemental FO-Santé de l'Aude a organisé un relais de la « flamme syndicale » entre onze Ehpad publics pour alerter sur le manque criant de moyens. FO exige avant tout des embauches.

Inspirés par le passage de la flamme olympique sur leur territoire, les militants FO-Santé d'Occitanie ont organisé un relais de la « flamme syndicale » entre onze Ehpad hospitaliers pour dénoncer le manque criant de moyens. La première phase s'est déroulée du 19 mars au 28 juin, entre Lézignan-Corbières et Carcassonne, dans l'Aude. « Pour les personnels des Ehpad, les JO ce n'est pas une fois tous les quatre ans mais tous les jours. Ils courent au sens propre comme au figuré, en courant après le temps. Et aujourd'hui, la coupe déborde », explique Yannick Bonnafous, secrétaire général

du groupement départemental FO-Santé et secrétaire adjoint de l'UD de l'Aude.

FO revendique un soignant pour un résident

À chaque étape, les militants FO ont invité les personnels, les résidents et leurs familles ainsi que les élus locaux à un rassemblement. Ils ont notamment dénoncé le manque de ressources financières qui engendre un manque de personnels. La surcharge de travail fait vivre aux agents « une situation de souffrance morale et physique », et ne leur permet pas de « fournir des soins de qualité ni d'assurer des égards personnalisés

aux résidents », a alerté Claudine Heyer, déléguée FO à l'Ehpad Las Fountetos de Saissac, où la flamme a fait étape le 16 mai. Lançant un appel au secours, elle a regretté que « la canicule, l'affaire Orpéa, la crise du Covid-19 » n'aient pas servi de leçon.

Au niveau national, la fédération FO-Santé revendique la création de 200 000 postes dans l'ensemble de la fonction publique hospitalière, y compris les Ehpad. « Nous voulons que le ratio d'un soignant pour un résident, promis il y a vingt ans lors de la création de la "journée de solidarité", soit enfin atteint. Ce ratio, qui était de 0,8 il y a quelques années, est aujourd'hui au mieux de 0,6 en prenant en compte les personnels non soignants », estime Yannick Bonnafous.

À la rentrée de septembre, le relais de la flamme devrait sillonner d'autres départements de la région, les Pyrénées-Orientales, le Gard et la Lozère. Puis la bande-roule signée par les élus, ainsi que les cahiers de doléances déposés dans chaque Ehpad seront remis en préfectures.

Clarisse Josselin



DR

JO : quand les syndicats de l'AP-HP informent aussi les touristes de la situation hospitalière...

Pourquoi les patients des établissements hospitaliers de l'AP-HP doivent-ils attendre parfois des heures aux urgences, et pourquoi auront-ils d'autant plus à le faire cet été alors que la capitale accueille les JO? Dans une initiative inédite, quatre syndicats de l'AP-HP, dont FO, déploient dès à présent une campagne d'information, entre autres par des affiches, à destination des usagers. Ce qui comprend les touristes. « Il faut que vous sachiez qu'au cours des dix dernières années, 4031 lits ont été supprimés et que le personnel est passé de 116 000 à 87 000 », peuvent lire sur ces affiches, traduites en six

langues. Et de préciser encore : « Les syndicats ont depuis deux ans demandé 10 000 embauches, ils n'ont pas été entendus! » L'objectif est de « mettre la responsabilité où elle est vraiment », soit celle du gouvernement, souligne Vincent Martin, secrétaire général adjoint du syndicat FO.

La demande d'une prime de 2000 euros pour tous perdue

Alors que Paris s'attend à recevoir entre onze millions et quinze millions de visiteurs cet été, les capacités d'accueil des établissements de l'AP-HP,

souffrant de sous-effectif, inquiètent. « Dans quelques services cibles, des lits supplémentaires ont été ouverts, mais cela reste insuffisant », souligne Vincent Martin. Par ailleurs, la direction a décidé d'une prime, d'un montant différent selon la catégorie (seulement 800 euros pour la catégorie C), pour les agents travaillant dans les services cibles, à condition de travailler cinq jours par semaine durant les JO et de renoncer aux trois semaines de congés consécutives. FO, qui n'a eu de cesse d'exiger une prime de 2000 euros pour tous, a porté cette revendication jusqu'au ministre de la Santé. Sans réponse.

Chloé Bouvier



Santé privée : enfin l'extension à tous de la mesure salariale du Ségur!

Après quatre années de luttes et de négociations, les personnels de la santé privée qui étaient exclus du Ségur obtiendront enfin le complément de 183 euros. Mais cette victoire ne fait pas oublier l'autre combat, celui contre le chantage des employeurs, et du gouvernement, visant toujours à imposer une convention collective unique.

C'est l'aboutissement de quatre ans de lutte. « Après tout ce temps, un accord se profile enfin », indique Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSFO. Nous allons enfin obtenir l'extension du Ségur et donc sa mesure salariale de 183 euros pour tous les salariés de la santé privée qui en étaient exclus jusqu'ici ! » Le 4 juin, Axess, la confédération employeur regroupant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), et l'organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif (Nexem) avaient mis sur la table deux projets d'accord ouverts à signature d'ici le 18 juin. Le premier accord étend la revalorisation du Ségur de la santé à tous les salariés de la branche qui n'en bénéficiaient pas encore sous forme de complément de salaire, pour 2024. Le second est un accord de méthode prévoyant le démarrage d'une négociation en vue de fonder une convention collective unique

étendue dans la branche. L'UNSFO, qui a réuni sa commission exécutive à Toulon le 12 juin, a décidé à l'unanimité de signer l'accord relatif à l'extension du Ségur. « Pour rester cohérents avec notre ligne », précise Franck Houlgatte, nous continuerons de nous battre pour l'amélioration des conditions de rémunération. » Mais l'Union a refusé de se voir imposer des accords miroirs, « ce n'est ni aux employeurs ni à l'État de nous dire quoi signer », s'indigne le secrétaire général de FO-Santé privée.

Une victoire qu'a portée la mobilisation

De fait, le syndicat n'a pas signé l'accord du 4 juin 2024 définissant les modalités de la négociation relative à la construction d'une Convention collective unique étendue (CCUE). « L'Union nationale des syndicats de la santé privée FO, seule signataire du Ségur à la CCN51, prend ses responsabilités et continuera

de se battre pour améliorer les conventions collectives », précise l'UNSFO dans un communiqué. « C'est une première victoire et pas des moindres, constate Franck Houlgatte. Nous les avons eus à l'usure : à chaque proposition du patronat, nous exigeons l'extension du Ségur comme condition sine qua non. Ils ont fini par céder. » Et cette victoire doit beaucoup à la mobilisation des salariés. La dernière, qui a eu lieu le 30 mai devant le ministère de la Santé, a rassemblé des centaines de personnes venues de toute la France. « À l'appel de l'UNSFO, tous revendiquaient l'augmentation générale des salaires dans toutes les conventions et l'extension des 183 euros à ceux qui en sont encore exclus. Mais les manifestants réaffirmaient aussi leur opposition à une convention collective unique », souligne le militant. Établi, le rapport de force aura d'autant plus d'importance dans le combat qui se poursuit contre le projet d'une convention collective unique.

Chloé Bouvier

La Champagne lance un plan d'action en faveur des saisonniers

En Champagne, les vendanges 2023 avaient été marquées par plusieurs décès de saisonniers et de graves atteintes aux conditions de travail et d'hébergement. Soucieuse de lutter contre les « dérives » et de redorer son image, la profession a présenté le 20 juin un plan d'action soutenu par le syndicat FO.

Les vendanges 2023 avaient ébranlé le monde du champagne avec cinq décès de saisonniers, la fermeture préfectorale d'hébergements jugés insalubres et indignes, et l'ouverture par la justice de deux enquêtes pour « *traite d'êtres humains* ». « *Dans la majorité des maisons, il n'y a pas de souci, mais une très petite minorité d'intervenants salit toute la profession* », déplore Stéphane Levasseur, secrétaire général de FO-Champagne.

À la fin de l'été, 100 000 saisonniers, souvent étrangers, sont de nouveau attendus pour vendanger à la main les 34 000 hectares de vignes. Soucieux

d'assainir la situation mais aussi de redorer son image, le Comité champagne, qui représente l'interprofession, a dévoilé un plan d'action le 20 juin. Ces mesures sont le fruit de plusieurs mois de travaux associant toutes les parties prenantes : syndicats (dont FO), services de l'État, inspection du travail, MSA...

Lutter contre les mauvais prestataires

Ce plan contient entre autres la diffusion de guides rappelant la législation, les bonnes pratiques et les droits des saisonniers. Une cellule de suivi quotidien sera mise en place durant les vendanges. La profession a aussi décidé de s'attaquer à la problématique des prestataires de services, qui recrutent, nourrissent et hébergent désormais la moitié des vendangeurs. « *Le problème, ce sont les sociétés champignon qui se créent uniquement pour les vendanges et qui profitent de la misère des saisonniers pour les exploiter* », explique Mélanie Matoux, déléguée FO à la maison de champagne Burtin.

Pour tenter d'en finir avec ces mauvais prestataires, les sociétés ont été incitées à se structurer au sein d'un syndicat



© JEAN-LUC LUYSSSEN/REA

patronal. Une plateforme numérique leur permet aussi de se référencer et de s'engager dans un respect de bonnes pratiques. Les contrôles, par l'inspection du travail et la gendarmerie, seront renforcés. Ce plan d'action convient globalement à Stéphane Levasseur, qui aimerait cependant des avancées en matière d'hébergement.

Pour Éric Becker, référent saisonnier national pour FO, « *une charte de bonne conduite sans obligations à la clé pour les mauvais éléments ne changera rien, d'autant qu'il n'y a plus d'inspecteurs du travail spécialisés, estime-t-il. Il y aura peut-être un sursaut, mais pour combien de temps ?* ».

Clarisse Josselin

Hôtel Fauchon : FO obtient la régularisation de sept salariés sans papiers

Le 12 juin, ils ont enfin reçu leur autorisation de séjour et de travail en France. Tel était mi-juin le message réjoui de la FGTA-FO, qui a œuvré depuis le début de l'année à sortir sept salariés de l'hôtel Fauchon à Paris de leur situation de travailleurs en situation irrégulière. Fauchon est un somptueux palace cinq étoiles, où le tarif d'une nuitée est largement supérieur aux montants des salaires de ces travailleurs.

Un travail conjoint de la FGTA, de l'UD FO de Paris et de la confédération

Embauchés depuis plusieurs années par l'établissement, affectés à la cuisine ou au service hôtelier, ces salariés ont subi cet hiver, et « *du jour au lendemain* », s'indigne la FGTA-FO, une suspension de contrat de travail, et donc de salaire, par la nouvelle direction. Cela alors que « *l'ancienne avait entamé*

des procédures pour obtenir la régularisation de près d'une dizaine de travailleurs », indique Nabil Azzouz, secrétaire général adjoint de la FGTA-FO, laquelle affiche une audience de 47% chez Fauchon. La fédération, l'UD FO de Paris ainsi que la confédération ont alors fait appel à des conseils juridiques en vue, entre autres, d'obtenir des rendez-vous en préfecture pour ces salariés. Dans ce genre de dossier, précise la fédération, le délai est « *habituellement d'au moins un an* ». Par l'action de FO, ces rendez-vous ont été décrochés en moins de trois mois. Les dossiers ont ainsi pu être déposés le 11 mars et les salariés être réintégrés et payés. Le 12 juin, tous ont donc reçu les documents autorisant séjour et travail en France. La FGTA-FO rappelle « *son engagement pour soutenir tous les salariés de la branche, quelle que soit leur situation administrative, pour l'égalité des droits* ».

Valérie Forgeront

Poulain : FO en lutte contre la fermeture de la chocolaterie historique

La direction du groupe Carambar&Co souhaite fermer le site de Blois et délocaliser la production de la marque. Convaincus de son potentiel, les salariés recherchent un repreneur.

À Villebarou, juste à côté de Blois (Loir-et-Cher), cent soixante-seize ans d'histoire sont menacés de délocalisation. Début juin, les 109 salariés de la chocolaterie Poulain ont appris la volonté de son actuel propriétaire, Carambar&Co, de fermer le site. S'ils n'ignorent pas la baisse des volumes produits ces dernières années, les ouvriers étaient sous le choc. Rude. « On se doutait qu'il y aurait peut-être un plan social, mais ils ne nous avaient jamais parlé de fermeture », assure Pascal Chollet, délégué syndical FO du site de Blois et délégué central chez Carambar&Co.

En cause, la stratégie du précédent propriétaire, Mondelez, qui lors du rachat de Poulain en 2010 possédait déjà les

marques concurrentes Milka et Côte d'Or. « On ne s'est jamais remis des pertes que Mondelez a volontairement créées afin qu'elles bénéficient à ses marques phares », analyse Pascal Chollet. En 2017, le fonds d'investissement français Eurazeo a créé le groupe Carambar&Co et racheté Poulain, espérant remettre la marque sur pied et la revendre avantageusement.

Maintenir la chocolaterie sur le bassin d'emploi

En vain : le site de Blois ne produit actuellement que 25% de son potentiel du fait des « déshabillages » successifs subis. L'actionnaire semble donc parier sur une plus forte rentabilité de Poulain après la fermeture du site de Villebarou. Selon le projet de la direction du groupe, les produits de la marque seraient fabriqués à Strasbourg, en Allemagne et en Belgique.

Mais les salariés de l'usine, où FO est majoritaire, ne l'entendent pas de cette oreille : « Blois c'est Poulain et Poulain c'est Blois, comme Michelin à Clermont-Ferrand, martèle le délégué.



© PIERRE GLEIZES/REA

Nous allons nous battre pour trouver un repreneur, même s'il ne prend pas tout le monde. » Objectif : empêcher que la marque historique quitte le bassin d'emploi. Alors que les réunions liées au PSE viennent de commencer, l'heure n'est donc pas à la négociation de mesures d'accompagnement. En amont de la réunion prévue le 2 juillet, FO soulignait sa volonté d'obtenir une trêve d'un mois pendant les congés d'été, afin de disposer pleinement de la période légale de trois mois pour chercher activement un repreneur.

Fanny Darcillon

Saupiquet : l'usine de Quimper menacée de fermeture

C'est la dernière usine Saupiquet (marque née il y a cent trente ans) encore implantée en France : mi-juin, la direction du groupe italien Bolton Food, propriétaire de la marque de conserves de poisson (sardines et maquereaux) depuis 2000, a annoncé son intention de fermer le site de Quimper (Finistère), créé en 1968. Dans un communiqué, la direction a déclaré travailler « pour identifier d'éventuelles opportunités de reprise du site », d'ici six mois et pour accompagner les 155 salariés menacés de licenciement.

Une annonce sans surprise pour un ancien salarié et militant FO ayant quitté l'entreprise en 2023. « L'usine appartient à un groupe étranger, par conséquent si elle ne fait plus d'argent, le groupe va voir ailleurs. » Et c'est ce qui se passe, le groupe considérant froidement la baisse de la rentabilité du site et de son chiffre d'affaires.

Délocalisations en Espagne et au Maroc

Entre 2020 et 2023, le volume des ventes de Bolton Food sur le marché

français a diminué de 25%, avec à la clé des pertes financières importantes, qui auraient atteint 5 millions d'euros en 2023 selon le groupe.

Cet ancien salarié déplore pour sa part une « politique préméditée de fermeture d'usine » depuis 2019, mettant fin à une longue histoire de ce type d'industrie dans le Grand Ouest français. Si trois des cinq lignes de production ferment définitivement, les deux dernières seraient délocalisées en Espagne et au Maroc.

Fanny Darcillon

Documentaire

Confidences de fin de carrière



aussi l'appréhension de quitter le monde du travail et enfin les projets d'avenir.

Une génération et son rapport au travail

Les deux réalisatrices entrent par petites touches dans l'intimité de leurs témoins. En filigrane c'est aussi le portrait d'une génération dans son rapport au travail qui se dessine. Une génération qui porte haut l'investissement dans l'activité professionnelle, vécue comme essentielle et constitutive de l'identité individuelle. Une génération qui considère le travail comme une source de reconnaissance vitale. Pour elle, le départ en retraite, bien qu'amplement mérité, peut avoir des airs de saut dans le vide.

Le film est une production de France 3 – Pays de la Loire. Il fait partie de la collection La France en vrai, programmée tous les jeudis en deuxième partie de soirée sur les antennes régionales du service public. Mais le site web de France TV donne accès à tous les documentaires produits et tournés dans les régions.

Sandra Déraillot

« *Leur dernier jour de travail* », 52 minutes, à voir en replay sur [france.tv](https://www.france.tv/france-3/la-france-en-vrai/5517726-leur-dernier-jour-de-travail.html)
<https://www.france.tv/france-3/la-france-en-vrai/5517726-leur-dernier-jour-de-travail.html>

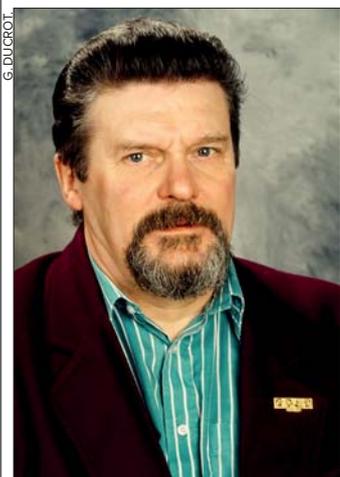
Sur France 3, un documentaire suit le dernier jour de travail et recueille les sentiments de sept travailleurs à la veille de leur départ en retraite.

Sylvia est bijoutière, Jacky est pêcheur, Gilles est conseiller laitier dans une coopérative agricole, Annick est professeure des écoles, Pierre est à la tête d'une entreprise culturelle, Michèle est directrice d'une structure d'hébergement pour personnes handicapées, Nadine est auxiliaire de périculture en crèche. Ils

ont la soixantaine et ont tous un point commun : ils sont à la veille de partir en retraite.

Maëlle Couzon et Marie-Castille Mention-Schaar ont suivi ces sept travailleurs, aux statuts professionnels divers (salariés, fonctionnaires, chefs d'entreprise...) pour *Leur dernier jour de travail*. Qu'ils aient eu des carrières linéaires ou qu'ils aient effectué des changements de trajectoire, ces futurs jeunes retraités racontent leur plaisir au travail (le plus souvent), les années données à un métier choisi, les évolutions professionnelles qui les ont touchés. Certains racontent aussi la fatigue, la nécessité de partir, l'envie de passer la main mais

Mémoire



Jean-Claude Bisiaux, militant investi et fidèle

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès le 13 juin, à l'âge de 87 ans, de notre camarade Jean-Claude Bisiaux. Jean-Claude a été à l'origine de la création du syndicat FO-INA, aujourd'hui devenu Schaeffler France, à Haguenau, dans le Bas-Rhin (67). Présent lors de la création de l'union locale d'Haguenau en 1993, il a été membre de son bureau depuis lors. Il a également été secrétaire de l'union départementale des syndicats FO du Bas-Rhin de 1994 jusqu'en 2000, quand Christian Wolff lui a succédé. Jean-Claude a été aux côtés de FO lors de nombreuses manifestations en Alsace et l'UD FO du Bas-Rhin a toujours pu compter sur ses analyses et réflexions lors de nos discussions pendant toutes ces années. La confédération gardera de lui le souvenir d'un militant investi et fidèle. Elle apporte à l'UD du Bas-Rhin, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Valentin Rodriguez, nouveau secrétaire général de FO-Métaux : « Soyons audacieux pour réussir »

Valentin Rodriguez, 54 ans, a été élu à l'unanimité lors du 24^e congrès fédéral d'Amiens. L'ex-mécanicien poids lourd, devenu juriste en droit du travail, met le cap sur le développement, surtout dans le troisième collègue des cadres.

Pour son premier discours en tant que secrétaire général de FO-Métaux, le 21 juin au 24^e congrès fédéral à Amiens (Somme), Valentin Rodriguez a été concis. En quinze minutes, le Niçois de 54 ans a réaffirmé la ligne de la fédération et ses valeurs – l'indépendance syndicale et la politique contractuelle –, tout en appelant à « *bousculer les codes* » au service d'un syndicalisme « *axé sur l'innovation et la préparation de l'avenir* ». Et il a mis le cap sur le développement, en particulier dans le troisième collègue des cadres. « *En 1948, la fédération était constituée par un large collègue de techniciens et de cadres* », a rappelé le militant, qui mise sur la formation, une communication renouvelée, la « *proposition de services d'accompagnement plus personnalisés* ». Côté réforme du droit du travail, il revendique la fin de la limitation à trois mandats des élus de CSE.

Militant FO depuis 1997

« *Soyons audacieux pour réussir* », a conclu le secrétaire



général de cette grande fédération FO du secteur privé, sous les applaudissements. Élu à l'unanimité, après un parcours riche dans les instances fédérales, Valentin Rodriguez succède à Frédéric Homez qui était aux manettes de FO-Métaux depuis 2004. Le nouveau secrétaire général de la fédération a rejoint celle-ci en 2015 comme responsable juridique, avant de devenir en 2020 secrétaire fédéral chargé de l'automobile. Comme responsable juridique, Valentin Rodriguez a été l'une des chevilles ouvrières de la négociation de la nouvelle convention collective de la métallurgie, en vigueur depuis janvier. Comme fédéral chargé de l'automobile, il a fait émerger quatorze propositions pour que l'électrification devienne un levier de réindustrialisation.

« *Je me suis épanoui en pratiquant le droit social,*

découvert dans mes mandats de représentant FO du personnel », confie Valentin Rodriguez, qui a commencé comme mécanicien poids lourd. Une voie imposée par la nécessité de travailler et des « *résultats scolaires déplorables* ». « *Dans ma famille ouvrière [son père était couvreur, sa mère femme de ménage, NDLR] on ne poussait pas pour les études* », commente-t-il. Son CAP en poche, il rejoint à Nice une concession de Renault Trucks (alors la SOMI Ippolito). Un désert syndical. En 1997, il prend sa carte FO – choisie « *pour son pragmatisme* » – pour créer une section syndicale et obtient vite des résultats, jusqu'à 62,5%. Délégué syndical, secrétaire du CE et du CHSCT, conseiller prud'hommes, conseiller du salarié, secrétaire du syndicat : en dix ans, il exerce tous les mandats,

jusqu'à prendre la tête de l'USM (Union syndicale de la métallurgie) Alpes-Maritimes. Dans sa reconversion dans le droit, entamée en 2005 tout en travaillant, il mettra la même implication, passant une capacité en droit (faute d'avoir le bac) et poursuivant jusqu'au Master 1 de droit privé, au prix de « *nombreux sacrifices* », personnels et financiers. Devenu juriste en 2010, il se heurtera aux réticences des recruteurs du fait de son parcours militant, mais il finit par exercer « *en acceptant de débiter au Smic* » dans des cabinets d'expertise. La suite est un « *concours de circonstances* », dit-il. Par son élection à l'unanimité, on pense plutôt qu'il est question de confiance, accordée par le congrès à ce militant d'expérience, totalement investi et au parcours syndical particulièrement dense.

Élie Hiesse



Ne pas oublier de s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville : Téléphone :
Mail :

Tarif public

Tarif adhérent individuel

N° de carte :
Nom du syndicat :
Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous dès maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55